



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du Vendredi 16 avril 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage ordre du jour : 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 12 avril 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Présents : MM. LELIEVRE Josiane, COULLER Jean-Paul, PATENOTTE Isabelle, CALTOT Daniel, BOULLIER Claude, POTHERAT Frédéric (en visio), OSMONT Marie-Claire, DELAMARE Dominique, LECOQ Annie,, TOUTAIN Eric, GAUDICHON Vincent, ORIENT Olivier, SAHUT Géraldine, NEE Amélie, BUQUET Jessica, BRUNG Michel TALBOT Christine.

Absents excusés :

Mme PATENOTTE Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LECOQ Annie,

M. ZEDDE Alain qui avait donné pouvoir à Mme TALBOT Christine

Et Mme GUERZA Sylvie qui avait donné pouvoir à M. BRUNG Michel

Mme NEE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2021/41 – HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2021

Le Maire informe le conseil municipal que les administrés ne fréquentent pas la mairie après 18 h 30 – 18 h 45 et que l'essai qui a été fait d'ouvrir jusqu'à 19 h 30 ne se justifie pas.

Le Maire propose donc de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie de Roumare de la manière suivante :

Lundi 8h30 – 11 h
Mardi 15 h – 19 h (hors période crise sanitaire)
Mercredi 15 h – 19 h « « « « « « « « « «
Jeudi 8h 30 – 11h
Vendredi 15 h 17 h 15

Samedi permanence d'élus de 10 h à 12 h (sauf vacances scolaires).

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIEVRE

Date d'affichage de la présente délibération
Le 22 avril 2021

